

## Le gouvernement admet des "dysfonctionnements" après les incidents sur les Champs-Élysées



Le Premier ministre Edouard Philippe va faire des "propositions d'adaptation" à Emmanuel Macron. Des mesures devraient être appliquées afin d'éviter de nouveaux débordements lors des prochaines mobilisations des Gilets jaunes et pour lutter efficacement contre les casseurs.

Avec Atlantico  
Rédaction

L'acte XVIII des Gilets jaunes a été marqué par des incidents graves sur les Champs-Élysées. Des casseurs ont attaqué et pillé de nombreux commerces. Des kiosques ont été incendiés. Le restaurant Le Fouquet's a été fortement endommagé.

Le pire a même été évité lors de l'incendie d'une banque. Des riverains de l'immeuble en proie aux flammes ont été évacués par les policiers et les pompiers.

L'acte XVIII coïncidait avec les quatre mois du mouvement des Gilets jaunes et avec la fin du Grand débat national.

Le gouvernement a donc admis des "dysfonctionnements" dans le dispositif de sécurité mis en place ce samedi à Paris. Le Premier ministre a identifié des "insuffisances" du maintien de l'ordre "dans son exécution" qui n'ont pas permis d'éviter le saccage et les dégradations sur les Champs-Élysées.

Le gouvernement a dénoncé des "événements d'une violence inacceptable contre les biens et des personnes" et qui "doivent être condamnés avec la plus grande fermeté".

Selon Matignon, "ils sont le fait de casseurs, de pillards, d'incendiaires, et tous ceux qui encouragent de tels actes sont leurs complices".

Edouard Philippe va faire des "propositions d'adaptation à Emmanuel Macron" ce lundi à 11h30 "pour renforcer la doctrine d'emploi des forces de l'ordre et s'assurer à tout moment de la fermeté de son exécution".

Christophe Castaner et Bruno Le Maire vont s'expliquer devant les commissions des Lois et des Affaires économiques du Sénat ce mardi. Ils seront entendus sur "les moyens mis en place pour faire face à ces troubles et sur les conséquences de ces nouvelles dégradations sur la situation du commerce et l'attractivité économique de notre pays".

Le Sénat a adopté cette semaine la proposition de loi anti-casseurs. Bruno Retailleau, à l'origine de ce texte, a regretté qu'Emmanuel Macron saisisse le Conseil constitutionnel sur cette proposition de loi.

